

Communiqué de presse

Nanterre, le 12 juillet 2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE CLICHY

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Rémi Muzeau, Maire de Clichy, ont signé le 3^e contrat de Développement entre le Département et la Ville de Clichy. Ce contrat (2022-2024) matérialise un soutien financier à la commune de 8 631 577 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Clichy s'élève à 8 631 577 € et est réparti comme suit :

- 7 000 000 € en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction d'un équipement omnisports et culturel	6 440 000 €
Extension de la vidéo protection et modernisation du mur d'image du centre de supervision urbain	560 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €

- 1 631 577 € en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	984 852 €
Relais d'assistantes maternelles	13 947 €
Activités culturelles	151 653 €
Activités sportives	294 591 €
Politique de la Ville	186 534 €
Sous-total fonctionnement	1 631 577 €

Il s'agit du troisième contrat de développement entre le Département et la ville de Clichy. Le montant de ce contrat en investissement est 16% plus élevé que celui signé pour la période 2019-2021 qui s'élevait alors à 6 000 000 € (pour un total de 7 604 800 investissement et fonctionnement confondus).

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 105 contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 621 millions d'€ (402 millions d'€ en investissement et 219 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont augmenté de 400 % en

investissement. Le montant des contrats en frais de fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

CONTACT PRESSE

Célia DAHAN

01 47 29 32 32 / cdahan@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

